

INSCRIPTIONS

Conditions d'accès/diplômes préconisés

Ce diplôme s'adresse :

- aux enseignants du second degré titulaires de l'académie de Clermont-Ferrand

Modalités d'inscriptions

- Compléter et adresser la fiche de candidature disponible sur le site de l'ESPE (http://www.espe-auvergne.fr/IMG/pdf/fiche_candidature.pdf) au rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand (DIFOR). L'inscription pourra être accordée jusqu'à obtention du master, dans la limite de trois années universitaires ;
 - Les candidatures seront validées par les inspecteurs puis les responsables des masters.
 - Les candidats retenus recevront des convocations du rectorat pour les formations en présentiel.
 - Les candidats retenus devront constituer un dossier de candidature sur le site internet de l'ESPE (www.espe-auvergne.fr)

Frais de formation

- Coût de l'inscription : 256 euros (en 2014)

RESPONSABLES ET CONTACTS

La coordination pédagogique du parcours est assurée par un binôme composé du responsable parcours FC du master et d'un responsable d'option. La coordination administrative du parcours est assurée par le service formation continue de l'ESPE.

Responsables du diplôme

Ludovic MORGE
resp.meef2nddegre.espe@univ-bpclermont.fr

Directeur des études

Frédéric DANA
de.meef2nddegre.espe@univ-bpclermont.fr

Responsable du parcours FC

Grégoire COCHETEL

Responsables d'options

- Anglais : Christophe GELLY (UFR LLSH)
- Éducation Physique et Sportive : Marc CIZERON (UFR STAPS)
- Espagnol : Florence CLERC (UFR LLSH)
- Histoire-Géographie : Thierry EYMARD (ESPE)
- Mathématiques : Yanick HEURTEAUX (UFR ST)

Service formation continue

fc.espe@univ-bpclermont.fr
Christel PARISOT
Tél. : +33 (0)4 73 31 73 08

Service scolarité

scolarite.espe@univ-bpclermont.fr

ESPE Clermont-Auvergne
Université Blaise Pascal
36 avenue Jean-Jaurès

MASTER MEEF PARCOURS FC ENSEIGNANTS DU 2ND DÉGRÉ

UN PARCOURS DE FORMATION CONTINUE POUR LES ENSEIGNANTS
CONSTRUIT POUR DÉVELOPPER ET ENRICHIR LEURS PRATIQUES
ET OBTENIR LE MASTER MEEF*

*Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Mention "Enseigner dans le second degré" parcours "formation continue"

PRÉSENTATION DU MASTER MEEF

Le master "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" (MEEF) est une formation universitaire professionnelle alliant la maîtrise des savoirs disciplinaires, didactiques et pédagogiques appuyée sur les apports de la recherche et leur utilisation en situation professionnelle.

Le master "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" propose quatre mentions :

- Mention 1 "Enseigner dans le 1er degré"
- Mention 2 "Enseigner dans le 2nd degré"
- Mention 3 "Encadrement éducatif"
- Mention 4 "Pratiques et ingénierie de la formation" (ouverture prévue en 2015)

Les mentions 1, 2 et 3 sont constituées d'un parcours en formation continue diplômante permettant aux enseignants titulaires en poste dans l'académie d'obtenir le master MEEF. Ils bénéficient de dispositions spécifiques prenant en compte leurs acquis professionnels et leur situation "en exercice" (dispositions générales adoptées par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) de l'Université Blaise Pascal, le 14 mai 2012), à savoir :

- une inscription en master 2 pour tout enseignant titulaire d'un concours de l'enseignement, donnant l'équivalence de 60 ects. *Le master est délivré à l'issue de l'obtention de 120 ects* (European Credit Transfer System, crédits européens dans le cadre du système Licence-Master-Doctorat) ;
- l'attribution éventuelle de crédits (jusqu'à 30), par la commission d'équivalence du master, à des étudiants déjà titulaires d'une maîtrise ou d'un M1 (pour en bénéficier, l'étudiant doit remplir une demande d'équivalence à l'aide d'un formulaire disponible sur l'ENT de l'université. Cette demande, une fois remplie et accompagnée des preuves administratives, est adressée au responsable du parcours) ;
- un parcours de formation se déroulant sur 2 ou 3 ans ;
- des droits d'inscription acquittés une seule fois auprès de l'ESPE par l'étudiant en 1ère année, pour une durée maximale de trois ans ;
- le maintien d'une distribution en 6 Unités d'Enseignement (UE), valant chacune 10 crédits, d'un volume de 50 heures chacune.

Ces parcours proposés par l'Université Blaise Pascal et le rectorat, coordonné par l'ESPE Clermont-Auvergne, implique les UFR LLSH (Lettres, langues et sciences humaines), STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) et ST (Sciences et technologie).

PRÉSENTATION DU PARCOURS "FORMATION CONTINUE" DE LA MENTION "ENSEIGNER DANS LE 2ND DEGRÉ"

Le parcours de formation continue diplômante proposé aux enseignants titulaires du 2nd degré de l'académie de Clermont-Ferrand propose sept options :

- Anglais,
- Éducation Physique et Sportive,
- Espagnol,
- Histoire-Géographie,
- Mathématiques,
- Sciences Physiques,
- Sciences de la Vie et de la Terre.

CONTENU DE LA FORMATION

UE 1	Approfondissement disciplinaire	10 crédits
UE 2	Approfondissement didactique	10 crédits
UE 3	Enseignement, éducation pour la réussite de tous les élèves	10 crédits
UE 4	Initiation à la recherche et mémoire	10 crédits
UE 5	Analyses de pratiques professionnelles	10 crédits
UE 6	Option obligatoire	10 crédits

- L'UE3 est transversale ; elle s'adresse aux étudiants quelle que soit leur option disciplinaire.
- L'UE4 ne peut faire l'objet d'une demande d'équivalence .
- L'UE 5 peut également être transversale.
- L'UE 6 peut présenter des contenus optionnels communs à plusieurs disciplines.
- Chaque UE est d'un volume de 50 heures.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les épreuves d'évaluation respecte le calendrier général du master MEEF mention "Enseigner dans le second degré".

Pour connaître les principes généraux d'organisation et de contrôle des connaissances pour le master dans le cadre du dispositif L.M.D., l'étudiant devra se référer à la charte des examens de l'Université Blaise Pascal. Comme tout autre étudiant, l'étudiant en parcours de formation continue est soumis à l'ensemble de ces règles.

Il est fortement recommandé de prendre connaissance des règles relatives à l'absence aux examens, à la compensation des notes. La règle de compensation est particulière pour le parcours formation continue du master MEEF : la compensation entre toutes les notes obtenues au cours des 2 ou 3 années d'études s'effectue en fin de parcours.

Lors d'une attribution d'équivalence par la commission d'équivalence, il n'y a pas de report de note dans le master 2 MEEF.